

**En partenariat avec la Faculté de Droit, des Sciences Économiques et de Gestion (DSEG)
UNIVERSITÉ BRETAGNE SUD**

CONSTITUTION DU DOSSIER

Diplôme Universitaire « Ingénierie patrimoniale du chef d'entreprise »
Promotion 2020-2021

Durée de la formation : 19 jours comprenant l'examen soit 133 heures (détail dans le programme)

Lieu : dans les locaux de l'ISFEC à Saint-Grégoire

Tarif (hors droits d'inscription universitaire) : 4350 € HT soit 5220 € TTC.

FINANCEMENT :

Les EC indépendants (non-salariés) peuvent déposer une demande de financement auprès du FIF PL (<http://www.fifpl.fr/>) Une participation maximale de **2500€HT** peut être octroyée pour cette formation qui rentre dans les critères de prise en charge de la profession pour les formations de longue durée en thème prioritaire (financement à hauteur de 70% de la formation et plafonné à 2500€HT) en fonction des budgets de la profession affectés aux formations longues, et encore disponibles. **Cette demande doit être effectuée très rapidement car l'enveloppe accordée pour les formations longues est très vite consommée.** Des dispositions similaires pourront être octroyées aux avocats non-salariés. (Renseignements à prendre auprès du FIF PL également).

Dans ce cas, le paiement du FIF PL interviendrait sur présentation de la facture acquittée.

Pour les participants salariés, merci de vous rapprocher de vos OPCO.

Vous voudrez bien retourner à l'ISFEC **au plus tard le 28 Juillet 2020** :

- Le bulletin d'inscription dûment complété
- Un chèque global de règlement à l'ordre de l'ISFEC d'un montant de 2 197,80 € TTC couvrant les formations de l'année 2020 (débité en septembre 2020).
- Un second chèque de règlement à l'ordre de l'ISFEC d'un montant de 3 022,20 € TTC couvrant les formations de l'année 2021 (débité en mars 2021).
- La fiche de renseignements professionnels
- La fiche de demande d'hébergement (celui-ci restant à votre charge).

A réception de ces documents, votre dossier sera soumis aux responsables pédagogiques pour validation. Vous serez informé(e) de leur décision sous un délai de dix jours maximum après réception de votre dossier.

Les candidats sélectionnés recevront le dossier d'inscription universitaire et des droits d'inscription universitaire sont à prévoir.

MODALITES PRATIQUES

- Les dates programmées peuvent exceptionnellement être modifiées. Vous en serez immédiatement informé(e).
- **La convocation sera adressée par mail** à chaque participant huit jours avant le début de chaque session. Si vous ne la recevez pas, merci de bien vouloir nous contacter.
- Le coût d'inscription comprend l'animation, la documentation, les frais de pauses et le déjeuner. **Le dîner et l'hébergement éventuels restent à votre charge.**
- Sauf informations particulières précisées sur la convocation, les horaires sont les suivants : 9h00-17h30 avec une pause déjeuner. La durée journalière de formation est précisée dans le programme.
- Débit ou abandon : En cas de dédit par l'entreprise ou le participant à moins de 30 jours francs avant le début de la première journée ou d'abandon en cours de formation, l'ISFEC retiendra le coût total des sommes versées, conformément aux dispositions de l'article L 920-9 du Code du travail. Aucune absence ne fera l'objet d'un remboursement.
- Si nous devons annuler cette formation :
Un nombre insuffisant de participants peut nous contraindre à annuler cette formation. Nous vous préviendrons au plus tard le **27 août 2020** et nous vous rembourserons l'intégralité de la somme versée lors de l'inscription.

**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
valant bulletin d'inscription**

Entre les soussignés :

1) Organisme de formation : **ISFEC** déclaration d'existence auprès de la Région Bretagne n°533 503 697 35 représenté par son Président

2) Raison sociale de l'employeur

Cotisant dans régime : +10 salariés -10 salariés (cocher la case qui vous concerne)

N° SIRET obligatoire.....

est conclue la convention suivante, en application de la 6ème partie, livre 1er du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1 : Objet de la convention et nature de l'action de formation

L'ISFEC organise l'action de formation suivante :

Intitulé de la formation : **D.U. INGENIERIE PATRIMONIALE DU CHEF D'ENTREPRISE Code : 7049**

Objectif, programme et méthodes : chaque action de formation est définie dans le catalogue annuel qui indique son objet, son programme, les effectifs concernés, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre et le coût.

Type d'action de formation (au sens de l'article L.6313-1 et suivants du Code du travail) : Perfectionnement

Dates : **24-25/09/2020+15-16/10/2020+19-20/11/2020+17-18/12/2020+14-15/01/2021+04-05/02/2021+20-21/05/2021+17-18/06/2021+16-17/09/2021+13/10/2021**

Durée : **19 jours**, soit 133 heures

Lieu : Principalement à Saint-Grégoire

Article 2 : Effectif formé (merci d'écrire en majuscule)

L'ISFEC inscrira les personnes suivantes : (joindre une liste si nécessaire)

Monsieur Madame Mademoiselle

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

TELEPHONE BUREAU : PORTABLE :

E-MAIL pour vos convocations (écrire lisiblement SVP) :

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de la formation réalisée, l'employeur s'engage à acquitter les frais de formation suivants :

Montant H.T	4 350,00 €
T.V.A. 20.00%	870,00 €
TOTAL T.T.C.	5 220,00 €

Merci de joindre 2 chèques : l'un de 2197.80 TTC (débité en septembre 2020), l'autre de 3022.20€ TTC (débité en mars 2021).

L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Article 4 : Résiliation de la convention

Conformément à l'article L6354-1 du Code du travail :

Toute demande d'annulation d'une inscription ne donnera lieu à un remboursement intégral que si elle parvient au plus tard 30 jours francs avant le début de la formation. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra intervenir. Toute absence entraînera la pénalité maximale à la charge du cabinet même si la prise en charge a été accordée par votre OPCO. Les organismes collecteurs ne financent pas les formations en cas d'absence ou d'abandon.

En cas de modification unilatérale par l'ISFEC de l'un des éléments fixés à l'article 1, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant, toutefois, limité à 30 jours francs avant la date prévue de commencement d'une des actions mentionnées à la présente convention. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

Article 5 : Effet et durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la périodicité du catalogue annuel.

Article 6 : Mesures spécifiques :

L'ISFEC s'engage à fournir les équipements de protection individuelle dans le cadre des mesures de prévention contre le virus Covid19.

Fait à, le/...../2020.

Pour l'employeur (Signature et cachet)

Pour l'organisme de formation

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

NOM :

PRENOM :

VOTRE CURSUS

- **DIPLÔMES OBTENUS** - 3 maximum dans l'ordre décroissant

Dates et durées	Diplômes (titres, spécialités, niveaux)	Etablissements (noms et lieux)

- **AUTRES ACTIONS DE FORMATION ET STAGES**

Dates et durées	Titres, spécialités, niveaux	Organismes (noms et lieux)

VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

Aujourd'hui, votre fonction est : Salarié En profession libérale

Nombre d'années d'expériences dans cette fonction : ans.

Indiquez les expériences professionnelles qui vous paraissent les plus significatives dans votre parcours professionnel.

Dates et durées	Fonction exacte	Secteur d'activité

VOS MOTIVATIONS ET VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

.....

.....

.....

.....

Certifié sincère et véritable.

Fait à, le / /2020.

Signature :

**DEMANDE D'HEBERGEMENT
D.U. INGENIERIE PATRIMONIALE DU CHEF
D'ENTREPRISE 2020-2021**

Nom et prénom du participant :

Société ou Cabinet :

Adresse du cabinet :

Téléphone :

Ne souhaite pas de réservation d'hébergement.

L'ISFEC peut **pré-réserver** une chambre sur demande de votre part à l'Océania de Saint-Grégoire. Sans confirmation de votre part auprès de l'hôtel, les options seront annulées automatiquement à **J-5**. **Vous réglerez vos frais divers et d'hébergement directement à l'hôtel.**

Veillez confirmer votre demande d'hébergement en cochant les dates souhaitées.

	SESSIONS	DATES A RESERVER		OBSERVATIONS
		Veilles de formation	Soirs de formation	
Océania de Saint-Grégoire	24-25 septembre 2020	<input type="checkbox"/> nuitée du 23 au 24 septembre 2020	<input type="checkbox"/> nuitée du 24 au 25 septembre 2020	
	15-16 octobre 2020	<input type="checkbox"/> nuitée du 14 au 15 octobre 2020	<input type="checkbox"/> nuitée du 15 au 16 octobre 2020	
	19-20 novembre 2020	<input type="checkbox"/> nuitée du 18 au 19 novembre 2020	<input type="checkbox"/> nuitée du 19 au 20 novembre 2020	
	17-18 décembre 2020	<input type="checkbox"/> nuitée du 16 au 17 décembre 2020	<input type="checkbox"/> nuitée du 17 au 18 décembre 2020	
	14-15 janvier 2021	<input type="checkbox"/> nuitée du 13 au 14 janvier 2021	<input type="checkbox"/> nuitée du 14 au 15 janvier 2021	
	04-05 février 2021	<input type="checkbox"/> nuitée du 03 au 04 février 2021	<input type="checkbox"/> nuitée du 04 au 05 février 2021	
	20-21 mai 2021	<input type="checkbox"/> nuitée du 19 au 20 mai 2021	<input type="checkbox"/> nuitée du 20 au 21 mai 2021	
	17-18 juin 2021	<input type="checkbox"/> nuitée du 16 au 17 juin 2021	<input type="checkbox"/> nuitée du 17 au 18 juin 2021	
	16-17 septembre 2021	<input type="checkbox"/> nuitée du 15 au 16 septembre 2021	<input type="checkbox"/> nuitée du 16 au 17 septembre 2021	
	Soit au total, la réservation de : nuitées			

Fait à, le /..... /2020.

CACHET et SIGNATURE :